

*Insuffisance de surveillance*

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE

*Dossier*

*Insuffisance de Surveillance*

*N° 4124*

*Création d'un poste de Sous-inspecteur de personnel*

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE

*4124.*

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 2123

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration

ANNEXE.

SOMMAIRE.

BRUXELLES, LE 16 juillet 1891.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> .....

Messieurs

Urgent

5

L'insuffisance de la surveillance dans les musées  
royaux de peinture et de sculpture a donné lieu à des plaintes  
dont votre collègue, je me plais à le reconnaître, a été le premier à  
se préoccuper. J'ai bien de me demander s'il faut les attribuer  
seulement aux négligences des agents subalternes. Le secrétaire  
auquel la police a été déléguée, prend-il des mesures pour  
contrôler la surveillance et assurer chaque jour au Musée?  
Quel est le rôle du secrétaire adjoint dans cette affaire, et quelles  
sont les instructions qui lui ont été données à cette fin? Quelles  
sont les obligations imposées en vue du même contrôle au  
sous-chef du personnel et au concierge? Je vous serais obligé,  
Messieurs, de vouloir bien m'adresser des renseignements  
précis sur ces divers points, en examinant si les attributions  
de chacun de ces agents leur permettent de s'acquitter  
convenablement, chacun dans sa sphère, du rôle spécial  
qui lui est dévolu.

L'examen complet de la situation pourra peut-être vous  
suggérer encore d'autres moyens de faciliter la surveillance  
d'assurer la police du Musée. Il me sera agréable que la question  
soit étudiée à tous les points de vue afin qu'il puisse être  
pris des mesures définitives et radicales pour empêcher les  
abus signalés.

Agnez Messieurs l'assurance de ma considération  
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur et  
de l'Instruction publique

J. Burlet

À la Commission des musées royaux  
de peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N° 4124

Bruxelles

Juillet 1891

A Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur & de l'Instruc-  
tion publique

Bruxelles

En réponse à votre dépe-  
che du 10 juillet ~~1891~~ des  
Pier (Adm<sup>n</sup> des B. F.  
N° 24253) relative  
à l'insuffisance de la  
surveillance dans les  
Musées Royaux de  
peinture & de Sculpture  
de l'Etat, pour avoir  
l'honneur de porter  
à votre connaissance que

Le Secrétaire & le  
- Préteur adjoint des  
dits Musées, y exer-  
- cent la police dans  
la limite des possible.  
Mais chacun a ses  
toutefois, que leurs  
visites, <sup>nécessairement</sup> trop rapides,  
dans les locaux des  
Musées, ne sauraient  
y assurer la surveillance  
d'un personnel tout à fait  
efficace.

Il faudrait à cet  
effet, Croquer pour,  
la présence ~~per~~ en  
permanence d'un

Agent Spécial & il  
serait à souhaiter  
que M. Coman, sous-  
- Chef du personnel  
~~exercent~~ fut ~~inscrit~~  
astreint à ne pas quitter les  
locaux du Musée pen-  
- dent les heures où  
Cent - ci sont accessi-  
- bles au public -  
Jusqu'à présent cet  
employé s'est bor-  
- né à y faire  
plusieurs fois par  
- que jour le tour  
des salles & galeries  
du Palais de l'Antiquité  
- Cour & du Palais des  
Beaux-Arts -

Vous avez bien  
de Oran, Monsieur le  
Ministre, que l'adoption  
de la Mesure que vous  
vous proposez amè-  
nerait les meilleurs  
résultats - En effet,  
depuis que, Conforme-  
ment à l'autorisa-  
tion contenue dans  
votre Décret du  
le Sieur  
Abraham exerce  
au Palais des Beaux  
- Arts les fonctions  
de Brigadier pour  
avoir pu constater

une amélioration  
notable dans la Custodie  
et la tenue du per-  
sonnel de surveillance

Mais ~~enfin~~ <sup>pensons</sup>, Monsieur le Ministre, que  
si Monsieur Comand  
exercerait de son côté un  
Contrôle permanent, la  
régularité du service  
serait définitivement  
établie, et qu'ainsi  
disparaîtrait Complé-  
tement la Mau-  
vaise impression laissée  
dans le public  
à la suite de certains

Le carté signalé  
à charge de personnel  
Au surplus, pour  
atteindre à ce but,  
le Secrétaire & le  
Secrétaire adjoint,  
Chacun dans leur  
sphère, les subalternes  
D'efforts, & si,  
~~par~~ Contre toute  
attente, de leur  
Vœux Manquement  
vraient bien, la Com-  
-mission Directrice  
l'empêcherait de vous  
les faire connaître  
immédiatement

Et à peu espérer,  
Même le Ministre,  
les effets salutaires  
produits sur le  
personnel de surveil-  
-lance à la suite  
des peines discipli-  
-naires que vous avez  
prononcées récemment  
Contre deux d'entre  
eux - Veuillez  
Le Secrétaire - Le Président

Ministère  
de  
l'Intérieur  
et de  
l'Instruction publique

Bruxelles, 18 Octobre 1891.

Le Ministre  
des Beaux-Arts &c

À la Commission Provinciale  
des Musées royaux de Peinture  
et de Sculpture.

N° 22988

Je me crois peu permis de vous écrire à votre  
proposition de pourvoir d'un uniforme les gardiens des  
Collections des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Cette mesure devrait être généralisée pour tous les  
Établissements de l'État si elle était admise pour le Musée de Peinture.

J'estime de toute nécessité qu'il suffira pour assurer une  
surveillance active et complète d'exercer un contrôle  
permanent du Service de garde.

M. Cassin est spécialement chargé de ce contrôle  
et il importe pour remplir ses devoirs qu'il circule dans  
les Galeries depuis l'heure de l'ouverture jusqu'à  
l'heure de la fermeture des Galeries Musées.

Il incombe également à M. M. Stinon & Van Mante  
de veiller à la bonne marche des différents services de  
l'Établissement.

J'ai l'honneur de vous prier, M. M., de donner  
des instructions dans ce sens aux fonctionnaires  
intéressés et de faire avertir les Gardiens qui s'exposent  
non seulement à des punitions sévères, mais même à la  
révocation s'ils sont dénoncés ou à des plaintes fondées.

Agre.

Le Ministre &c  
(Signé De Volder).

Van der Stuyven  
N° 3200



# Mousies royaux de Peinture et de Sculpture.

---

Les surveillants des dits Mousies reconnaissent avoir pris lecture de l'extrait suivant, de la lettre des Monarques le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, adressé le 18 Octobre 1890 à la Commission directrice des Mousies :

" J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de  
 " faire avertir les gardiens qu'ils s'exposeront non  
 " seulement à des punitions sévères, mais même  
 " à la révocation, s'ils donnaient lieu à des  
 " plaintes fondées. -

Bruxelles, le 6 Novembre 1890.

Abraham	Abraham	Van Copenolle	Van Copenolle
Baech	Baech	VandenBrule	VandenBrule
Bertrand	Bertrand	VanderVideraa	VanderVideraa
Bogaerts	Bogaerts	VerCruyssel	VerCruyssel
Briant	B. Briant	Verstraeten	Verstraeten
Daix	P. Daix	Windal	P. Windal
Dolhen	Dolhen		
Gillet	J. Gillet		
Lahy	Lahy		
Mais	H. Maes		
Moens	Moens		
Muls	L. Muls		
Neutens	H. Neutens		
Severin	Severin		
Thysel	Thysel		

MINISTÈRE  
DE  
**L'AGRICULTURE**  
ET DES  
**TRAVAUX PUBLICS.**

—  
DIRECTION  
de  
Beaux-Arts.

Bruxelles, le 19 mai 1896.

MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
N° 4124

N° 14474.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

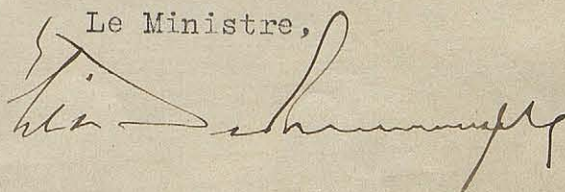
L'administration des Bâtiments civils me signale qu'en vue de l'appropriation des salles d'angle de l'étage du Palais des Beaux-Arts, les rampes ont été enlevées afin de permettre la peinture des murs; seules les colonnettes en bronze au sommet desquelles se trouvent les douilles supportant les rampes, sont restées en place.

Une de ces douilles a été enlevée par un visiteur, pendant que les surveillants du Musée étaient occupés à déjeuner.

Je dois insister vivement pour qu'une surveillance plus active soit exercée dans les locaux des musées, de manière à éviter le retour de pareils faits, et je vous saurai gré, Messieurs, de vouloir bien donner des instructions aux huissiers, afin que la surveillance ne soit pas interrompue pendant le temps de leurs repas.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées  
royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,  
à BRUXELLES.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N°

4124

1  
Nouvelles 2 Juin 1846

à Monsieur le Ministre de l'Instruction  
Publique de la Belgique

TV

Comme suite à V<sup>re</sup> lettre  
du 19 Mai 1846 (n<sup>o</sup> 14474)  
de B. A. 91<sup>o</sup> / 14474 /

Je vous adresse l'honneur de  
vous faire connaître que  
je n'ai pu jusqu'à ce jour  
recueillir les renseignements  
précis & conclusifs  
concernant l'entêtement  
des deux établissements  
à l'usage <sup>établi</sup> dans le salon  
d'art de l'Palais de B. A.

J

Le délit - tout l'entour  
est, en conséquence  
Ces mis en effet, vers  
midi à l'heure de  
déjeuner de surveillance  
et après le départ des  
agents chargés de  
l'aménagement de la  
salle en question -  
Suivant l'usage  
établi, la surveillance,  
pour prendre leur déjeu-  
ner, se rendent deux  
par deux dans les  
locaux <sup>qui leur restent</sup> ~~restants~~ à ces  
fin, afin de s'en  
afin

de Verticaire

par décrets à Meyer  
au vu de la presse  
Il en résulte ~~l'absence~~  
Précisément, à l'occa-  
sion - où les visiteurs  
sont si nombreux <sup>et</sup> ~~et~~ <sup>M. Meyer</sup>  
nombreux - Non par  
une interruption  
mais une diminution  
de surveillance...  
Toutefois, Chacun de surveillance,  
en particulier <sup>et</sup> ~~à~~ <sup>est</sup>  
avis, Monsieur le Ministre,  
~~Communication~~ des  
instructions qui font  
objet de votre dernière  
présentée avec

Excommunication de  
S. y Confession de  
tenuent -

Vous devriez ajouter  
~~tout~~ par le meilleur  
Program, à l'acte et  
éviter le risque de  
faute, par exemple  
celui que vous venez  
de faire signaler, &  
qui, par les Messieurs,  
meut le tout par  
leur précédent,  
serait ~~la~~ ~~meilleure~~  
~~la~~ ~~meilleure~~ ~~des~~ ~~meilleures~~  
& ~~de~~ ~~la~~ ~~meilleure~~ ~~des~~ ~~meilleures~~

2

de visiter le port,  
de ses inspecteurs du  
personnel qui, précé-  
demment, était occupé

\* sous une autre dénomination par M. Combar &  
est resté. Néanmoins depuis,  
le décès de celui-ci en  
juillet 1892

La police intérieure  
du Musée (la Visite  
des Président, Membres  
& Secrétaire de la C<sup>o</sup>  
L<sup>o</sup> étant reconnus  
= Mais l'espérer & par  
sont, leur genre effi-  
cacité) devrait plus  
Mieux faire être l'usage

principalement à  
un aspect spécial, au 1<sup>er</sup>  
& dernier, Capable d'exer-  
cer sur le personnel  
de Ministère  
~~une autorité~~ un  
ascendant qui fait  
défaut aux surveillants,  
brigadiers - quelque soit  
d'ailleurs leur bon vouloir -  
Ceux-ci ne peuvent  
d'ailleurs abandonner  
leurs belles résolutions,  
ont, par le fait même,  
une action & une influence fort  
restreintes.

De surcroît, les agents  
de différents services  
notamment, les Concierges  
les préposés aux Vestibules  
& aux Cabinets, les  
Cuisiniers, les Chauffeurs,  
les ouvriers venant de  
différents pays de l'étranger  
et extraction de  
tolléances ou de la main,  
échappent entièrement  
mais à leur Contrôle  
Le bon-chef du  
personnel, dont nous  
vous proposons d'inscrire  
à Ministère le Procès-verbal  
pourrait également s'occu-

de des Vent: Latours

per, dans les locaux,  
de point. ou yemens  
réguliers des Volumes  
de Maintenance de la  
température ~~à~~  
des degrés ~~constant~~,  
Vols, des Vols  
et inspection à faire  
dans les halls, en  
même temps que  
la circulation, à l'heure  
de la Sortie des Visiteurs  
afin de constater  
si aucun ~~de~~ degré  
ou défaut n'est  
Commis —



b

x

Avec un certain Musicien

Il n'est dit en ce, ~~donc~~  
~~une certaine~~ ~~Musicien~~ et  
Contrôle l'emploi de  
la musique des jours  
Tous nécessaires et

L'entretien de Musicien  
L'huile le Cui, les  
Tous les épaves et  
à la surveillance et sur  
En différents points  
pouvait s'étendre  
et: lement, Or pour  
Pour, j'espère au  
Musicien Wiertz -

On donnerait lieu  
à ~~des~~ ~~rapports~~ ~~sur~~ ~~les~~  
qui seraient remis au  
Président ou au Secrétaire

de la C. S. =  
 Grâce à la confiance  
 permanente, le trans-  
 portant, à l'imp. v. s.  
 d'un Musée à l'autre  
 les services de la  
 surveillance seront mieux  
 assurés, & les délits  
~~signaleront~~ tout de suite  
 les échecs de ces  
 derniers seront faciles  
 à constater, & les  
 les échecs, signaler  
 leur état —  
 Mais <sup>espérer donc</sup> ~~avec~~ <sup>attention</sup> ~~sur~~  
 le Ministère, ~~ce n'est~~ <sup>non</sup>  
 ainsi

Resultats  
 + plus ~~complets~~ la  
 mesure prise ~~de~~ <sup>est</sup>  
~~de~~ ajoutés encore  
 à ces Resultats

Veuve de l'exposer en  
 détail les meilleurs  
~~offres~~ de la supplément  
 de surveillance — Ex  
 Pour <sup>attention</sup> ~~sur~~ <sup>à</sup> l'autre  
 part, de votre sollicitude  
 de celle-ci & constante  
 l'adoption d'un  
 uniforme ~~de~~ <sup>pour</sup> la  
 surveillance des  
 Musées, & la perception  
 à l'autre d'un  
 d'une rétribution  
 à l'autre des Musées  
 Répondre de plusieurs  
 de la C. S. =  
 L. C. S. =

N° 4124

*J*

Paris le 2 <sup>9 Juin</sup> Juin 1840

à Monsieur le Ministre de l'Instruction  
publique de la République

J. J.

Monsieur, j'ai l'honneur  
de vous adresser ci-joint  
plusieurs numéros de  
la Revue R. de peinture &  
de sculpture qui actuellement  
sont malades & pour tant  
sans l'empou. b. l. de l'empou  
les dessins de leur charge  
L'un des deux, parait-il,  
M. Lerois est parvenu à  
avoir une situation plus  
qui lui en fera d'espérer  
de guérison

Pour vous prier de me  
bien dire si l'écriture  
ou autrement établie  
pour des intérêts pour

des rivaux à employer x

pour servir les  
de vos intérêts, à l'abri

And. à fait provision,

à l'abri de l'incertitude

~~et de plus~~  
~~de la part de la~~

ou les remplacement

parmi le commerce & Chiffres

des Marchés - Ces services

à l'instant de l'admission

ont presque leur besogne

\* suivant les <sup>Circonstances</sup> services,

suivant le recensement

Pour espérer avoir le  
plaisir que vous  
qu'il vous plaira sup  
de l'accepter de la mesure  
temporaire que vous  
proposerez en vue d'encourager  
dans les qualités des Mar  
dans le commerce régulier  
de la surveillance est  
à l'usage que est le West  
changements arrivés en  
plus grand nombre -

Wm. H. P. H.  
J. H. P.

L. H.

J

## Surveillants à remplacer

1. Abraham .	Appointements --	\$ 1500 "
2. Severin .	"	" 1.400 "
3. Bogarts	"	" 1.500 "
4. Vander Onderaa	"	" 1.300 "

Soit un ensemble de charges éteintes de... \$ 5.700

### Nouveaux Surveillants :

n'impliquant pas de charges nouvelles :

1° Van Cackenberghe -

2° Crickx -

3° Robert

Charge nouvelle

4° Lambéau . . . . . \$ 1.200

Montant des charges éteintes \$ 4.500 .

1.200

Il restera encore disponible pour le chauffage et les autres travaux = M<sup>m</sup> Hameleers Boudrieux  
" Matthy

2  
MINISTÈRE  
DE  
**L'AGRICULTURE**  
ET DES  
**TRAVAUX PUBLICS.**

DIRECTION  
DE  
Beaux-Arts.

N° 11373.

N. B. — Rappeler dans la réponse, la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de la direction.

ANNEXE.  
SOMMAIRE.

Bruxelles, le juin 1896.

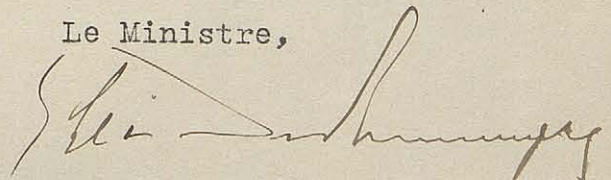
MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 4124

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 2 de ce mois,  
n° 4124, j'ai l'honneur de vous faire connaître que  
vous êtes autorisé à utiliser, comme surveillants  
temporaires, deux ou trois cirEURS et chauffeurs des  
musées, afin d'assurer la surveillance des galeries  
pendant l'absence des titulaires actuellement malades.

AgréEz, Messieurs, l'assurance de ma consi-  
dération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées  
Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat,  
à BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DE  
**L'AGRICULTURE**  
ET DES  
**TRAVAUX PUBLICS.**

Bruxelles, le 24 juin 1896.

DIRECTION  
DE  
Beaux-Arts.

N° 14474..

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N° 4124

Messieurs,

N. B. — Rappeler dans la réponse, la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.  
SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre communication du 2 de ce mois, n° 4124, qu'il n'y a pas lieu, en ce moment, de donner suite à votre proposition tendant à créer le poste de sous-inspecteur du personnel des Musées, fonction analogue à celle de Conservateur-adjoint, dont la suppression fut demandée à l'unanimité, par votre Commission, dans le courant de l'année 1891.

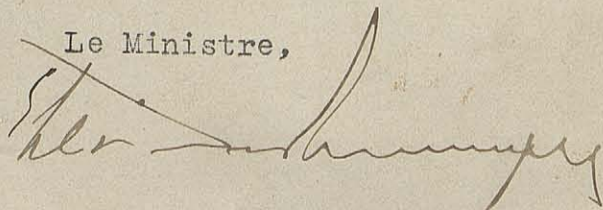
Je ne puis, à cet égard, que m'en référer à ma dépêche du 23 mars dernier, n° 26500, par laquelle j'ai appelé votre attention sur la nécessité de ne pas renforcer le personnel des Musées, de manière à ne pas augmenter les charges permanentes du budget.

D'autre part, un de mes honorables prédécesseurs, par dépêche du 16 juillet 1891, n° 24253, restée sans réponse à ce jour, avait chargé votre commission de lui présenter un rapport détaillé au sujet du service de la surveillance.

J'aime à croire que votre commission, s'inspirant des vues de mon Département, voudra bien examiner, dans ce sens, les mesures qu'il conviendrait de prendre en vue de mettre fin à la situation signalée.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées  
Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,  
à BRUXELLES.

1896-59. E. Daem. - 2322.

*Erreur! il a été  
répondu à cette dépêche  
en septembre de la  
même année.*